



## **ATELIER N°2: ENERGIES DU 17 MAI 2022**

### **COMPTE-RENDU**

#### **PROPOS INTRODUCTIF PAR LE DOCTEUR RICHARD CHEMLA**

---

Après une période difficile liée à la crise sanitaire, le Docteur Richard CHEMLA, Vice-président à la transition écologique remercie l'ensemble des participants et l'équipe de la Métropole pour leur présence et organisation afin d'optimiser notre démarche territoriale de concertation et ainsi favoriser la transition écologique locale.

M. CHEMLA rappelle le caractère non renouvelable de l'énergie nucléaire, et l'importance d'agir sur deux volets : l'évolution vers les énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques (sobriété), sans perdre de vue le caractère économique de cette transition énergétique.

Cette réunion basée sur l'échange, l'écoute d'experts et du monde associatif est essentielle autour de la notion d'énergies renouvelables, qui ne sont pas constantes, pour réfléchir à la transition énergétique sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

#### **DES EXEMPLES D'AVANCÉES RÉALISÉES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE PAR LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR EN 2021 PAR M. HERVÉ PAUL**

---

Hervé Paul, Vice-président à l'Eau, l'Assainissement, l'Energie : Le Plan Climat 2025, porté par le Président et notre importante ambition de faire de notre Métropole un territoire exemplaire doit passer également par une évolution vers notre sobriété énergétique.

Ce document de planification indique que les deux premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire sont les transports et le logement.

Des actions ont déjà été mises en œuvre sur tous les volets abordés dans le Plan Climat, et plus particulièrement depuis 2021 :

##### **Transport :**

- ✓ Création et allongement des lignes de tramway,
- ✓ Acquisition de bus décarbonés.

##### **Logement : La création du guichet métropolitain de la rénovation énergétique**

La Métropole souhaite mettre l'accent sur le patrimoine de logements déjà existants. Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements, notamment en copropriété, le conseil métropolitain a décidé de créer le 12 mars 2021 le Guichet Métropolitain de la rénovation énergétique. Installée au rez-de-chaussée de l'immeuble le Plaza à l'Arénas, l'équipe du Guichet (5 agents) accueille, conseille et prospecte les propriétaires privés depuis avril 2021 : 1400 contacts ont été réalisés, et près de 800 logements sont actuellement en phase d'audit ou projet. A noter que l'objectif cible annuel de rénovation a été passé de 500 logements/an (objectif plan climat) à 1500 logements/an par le même conseil métropolitain de mars 2021.

Il est également précisé que la courbe du prix de l'énergie va permettre d'améliorer le retour sur investissement de la rénovation de logements, ce qui permettra de l'accélérer.

## **Energie**

- ✓ L'adoption de la **stratégie photovoltaïque** le 31 mai 2021 : lors de cette séance, le conseil Métropolitain a décidé de fixer un objectif ambitieux de développement de l'énergie photovoltaïque. Selon cette décision, la production actuelle de 20 GWh/an doit passer à 110 GWh/an en 2026 et à 300 GWh/an en 2030. A côté de la réalisation de quelques fermes photovoltaïques au sol, le principal enjeu de cette future production devra se situer dans la pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures adaptées dans les secteurs urbanisés de la Métropole. En effet, cela a le double avantage de ne pas investir de nouveaux territoires et de concentrer la production dans les zones denses de consommation (donc de répondre à l'enjeu du transport de l'énergie). A noter parmi les projets en cours le projet de centrale de Levens (18 GWh/an) qui a été validé par la commission des sites du 23 février 2022, et du parking de Carros ( 0.3 GWh/an) dont la convention de réalisation a été signée le 28 janvier 2022 avec la coopérative solaire PEP2A.
- ✓ **Sur le volet hydrogène**, il faut noter que le projet européens **CithyFleets** d'acquisition de bus hydrogène, piloté par NCA en collaboration avec le conseil régional et le syndicat des transports de Belfort, a permis la signature en août 2021 d'une convention de financement de 7 bus à hydrogène pour la Régie Lignes d'Azur RLA. Par ailleurs le 15 septembre 2021 a été déposé auprès de l'ADEME le projet **HyssaNissa**, qui prévoit la mise en place d'un électrolyseur alimenté par l'UVE de l'Ariane, d'une station-service hydrogène sur le dépôt de Drap et l'acquisition de 38 bus à hydrogène par RLA. Ce projet vient d'être déclaré lauréat par l'ADEME.
- ✓ **L'inauguration et mise en service de la Centrale géothermique de Nice Méridia** : le 29 novembre 2021 a été inaugurée cette centrale géothermique, dont l'objectif est de produire, sur la base de l'énergie géothermale de la nappe du Var, 32 GWh de chaud et de froid pour le nouveau quartier de Nice Méridia. De plus, des travaux sont en cours pour un nouveau réseau de chaleur alimenté par les eaux usées de la station d'épuration Halotis.

Pour rappel, le Plan Climat 2025 de la Métropole prévoit de créer une capacité de production de 300 GWh sur les réseaux thermiques urbains par géothermie ou par énergie de récupération.

Enfin, sur le plan de la définition de la stratégie énergie de la métropole Nice côte d'azur, seront lancées fin 2022 les études du **Schéma Directeur des Energies** de la Métropole (SDEm), projet qui a été présenté lors de cet atelier.

## **PRÉSENTATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR PAR FÉLIX GRAVEL**

---

Pour rappel l'élaboration du SDEm constitue l'action n° III.4.1 du PCAET 2019-2025.

L'objet du schéma directeur des énergies, déjà adopté dans de nombreuses métropoles (Nantes, Lyon, Bordeaux, Toulouse...) est d'inspirer les choix énergétiques afin de mieux positionner les économies locales.

Le SDEm fait émerger une stratégie énergétique plus précise, et des orientations territorialisées en matière de production, de distribution énergétique, déclinées sur le territoire de la Métropole en cohérence avec les objectifs fixés dans les différentes politiques publiques sectorielles.

Il s'agit aussi de passer d'une vision énergétique stratégique à une déclinaison opérationnelle, notamment en mobilisant les acteurs et les entreprises selon leurs capacités d'actions aux côtés de la collectivité, en renouvelant les formes de partenariats et en créant des synergies territoriales aux différentes échelles grâce à une meilleure vision des enjeux et besoins énergétiques actuels et projetés.

## Deux questions se posent :

- Qu'est-ce qu'on fait avec l'énergie, on réduit par deux ou on diversifie ?
- Les deux efforts doivent se faire et avec une diversification locale des énergies ?

**Les scénarii** inspirant le SDEm sont ceux développés par l'ADEME en partenariat avec plus de 100 économistes :

- Une génération frugale (concept de sobriété)
- Une coopération territoriale
- Des technologies vertes (coopération des parties prenantes avec l'innovation)
- Un pari réparateur (combinaison des méthodes sobres et des technologies, qui ne résoudre pas tout)

Le SDEm doit s'aligner avec les autres documents de planification, à savoir le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et le PCAET.

Les étapes de son élaboration sont les suivantes : modélisation des filières, animation territoriale sectorielle, établissement de stratégies et enfin établissement d'actions et leviers concrets.

Le SDEm se base en partie sur du travail cartographique (SIG) :

- Spatialiser et territorialiser les observations et objectifs du PCAET, à la maille de l'unité d'habitation ;
- Modéliser les différentes énergies d'un point de vue spatio-temporel : flux d'énergies et de consommations ;

Trois exemples sont présentés comme apparaissant dans ce document :

- Le développement solaire photovoltaïque
- La densification des réseaux de chaleur
- La performance énergétique des bâtiments

Le planning prévisionnel :

	2022	2023	2024	2025
Consultation AMO				
Animation territoriales				
Collecte des données				
Modélisation et cartographie				
Rédaction/ approbation				
Mise en œuvre				.....

## Echanges :

*Lien entre SDEm et la traduction réglementaire du PLUm : comment cela se traduit en matière d'EnR ?*

Il doit y avoir une articulation entre le SDEm et la traduction réglementaire du PLUm ; il sera nécessaire de bien informer sur les différents réseaux et sources d'énergie disponibles (par exemple, possibilité de mettre des PV sur telle parcelle privée, ou présence d'un réseau de chaleur) De nouveau, il s'agit de mettre à disposition les informations techniques mais aussi économiques (selon Dr CHEMLA : « Pas d'écologie vraie si pas d'économie »).

A titre d'exemple, il est souligné que lorsque l'on achète un terrain ou un logement, ce n'est pas tant la qualité de l'énergie pouvant y être trouvée que le prix du logement ou le confort qui priment. Il est donc nécessaire d'allier arguments économiques aux éléments techniques. Le Conseil métropolitain va lancer une révision du PLU et au travers de cette expertise, la remontée des membres sera essentielle pour identifier les volets manquants et/ou incomplets. Nous nous devons de le faire évoluer avec des actions concrètes. Deux exemples sont donnés :

- Alimentation électrique pour véhicules : faut-il prévoir dans les études en amont les prises lors de la construction de l'immeuble ?

- Ville perméable : déjà des contraintes sur l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, mais on peut sûrement aller plus loin, proposer un catalogue de solutions envisageables pour les maîtres d'œuvre.

*Comment avoir un territoire frugal ?*

La sobriété se retrouve à des nombreux endroits mais se heurte à des contraintes économiques (rénovation d'écoles par exemple) et de changement de comportements (baisse des thermostats dans les habitations).

## **RETOUR DES GRILLES D'ÉCOUTE ACTIVE**

---

L'analyse des grilles par Yves PRUFER et Régis MARTIN fait apparaître :

- **« Ce que j'apprécie le plus dans ce projet »**
  - L'aspect de territorialisation
  - L'approche participative
  - La force de la planification
  - L'expertise de l'ADEME
- **« Ce qui me préoccupe le plus dans sa mise en œuvre »**
  - L'articulation entre le SDEm et le PLU
  - L'association des différents acteurs
  - Les moyens financiers à engager
  - La frugalité du territoire
- **« Ce qui me manque encore pour maîtriser ce projet »**
  - La connaissance des actions concrètes
  - La contribution de chaque acteur
  - La priorisation des actions sur le territoire

## **RESTITUTION DES ATELIERS THÉMATIQUES**

---

Les participants se sont repartis en 5 groupes thématiques :

### **1- LE SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES**

La question de la territorialisation est abordée, notamment sur les volets de production, de stockage et de distribution.

Des solutions d'impact sans emprunter plus à la terre doivent être trouvées face à un foncier anthropisé.

Un des objectifs est d'avoir aussi un label énergétique plus adapté.

Il devient nécessaire de développer le photovoltaïque et la filière bois même si l'échelle reste importante.

Il y a deux typologies de communautés visées : les copropriétés et les bailleurs sociaux. La première solution reste la pédagogie et l'adaptabilité par la population.

### **2- LES RESEAUX THERMIQUES**

Le groupe a mis en avant l'importance du potentiel des réseaux thermiques basés sur les sources suivantes :

- o La géothermie
- o La chaleur fatale
- o Le solaire thermique
- o La biomasse

Le constat de la nécessité d'une réglementation thermique locale plus contraignante a été fait.

Comment éviter la mutation de beaucoup de copropriétés actuellement chauffées au fioul ou au gaz vers le tout électrique ?

Comment interdire les climatiseurs individuels en façade ?

Compte tenu de l'inertie de la mise en place des réseaux thermiques locaux, la gestion de ce temps intermédiaire (2022-2030 ?) devra être prise en compte.

### **3- LE GAZ VERT ET BIOGAZ**

Le groupe s'est d'abord interrogé sur l'existence des filières de méthane et hydrogène vert.

Il est important d'identifier les ressources du territoire.

Des débats autour des chaînes des énergies, du rendement, du choix des bus à hydrogène, de la mobilisation des ressources en eau ont nourri le consensus.

Il faut trouver une alternative entre la frugalité et la mixité des énergies, qui sont les mamelles de la transition écologique.

### **4- LE PHOTOVOLTAÏQUE**

Le constat général du groupe est la volonté d'accompagner l'énergie solaire.

Des pistes sont évoquées notamment avec le lancement d'AMI, le développement d'un volet pédagogique avec un équipement dans les écoles, véritables lieux de vie et de sensibilisation.

Des initiatives sont déjà menées dans l'agriculture et l'industrie mais doivent se développer.

Il faut assurer un lien entre le PAT et le SDEm.

Il est nécessaire de passer d'un dispositif incitatif à coercitif.

### **5- LA GOUVERNANCE**

Nous avons besoin d'écrire un récit positif et d'accompagner le changement de conscience.

Les missions de la Maison de l'Environnement doivent aller hors des murs pour un maillage territorial à l'encontre des différents publics.

Une main tendue des associations pour accompagner le public pourrait contribuer à répondre au besoin de mise en place d'ateliers.

Est évoquée l'idée de former un Club pour échanger sur différents sujets, et notamment sur l'éco-psychologie.

Les défis sont vastes et le dispositif est à poursuivre ...

## **MOT DE CONCLUSION**

---

Le Docteur Richard CHEMLA remercie tous les participants pour la qualité des échanges. Eduquer, former, apporter des solutions, présenter un nouveau monde est un travail de long cours.

Il faut être positif et nous devons arriver à modifier nos comportements !

Nous devons avancer tous ensemble pour nos enfants ...